

OBJECTIF EGALITE FEMMES/HOMMES

Avec l'Apec, préparez votre accord en faveur de l'égalité professionnelle

Contexte

Toute **entreprise d'au moins 50 salarié.e.s** doit disposer d'un accord d'entreprise, ou à défaut d'un plan d'action, destiné à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, sous peine de pénalité financière.

Des mesures législatives ont été adoptées par la **loi n°20 18-771 du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel**. Il s'agit de passer d'une obligation de moyens à une **obligation de résultats** en matière d'égalité salariale entre les femmes et les hommes en créant, dès 2019 pour les entreprises de plus de 250 salariés et dès 2020 pour celles d'au moins 50 salariés, une obligation de transparence sur les écarts de rémunération identifiés

Le **décret n°20 19-15 du 08 janvier 2019** vient préciser ces nouvelles obligations

Objectifs du service Apec

- Bénéficier d'un diagnostic sur la situation comparée des femmes et des hommes
- Gagner du temps avec le livrable, rédigé par le consultant de l'Apec
- Compléter votre outil de calcul de l'index et prendre en considération vos notes par indicateur et la note globale sur 100 points
- Préparer votre accord ou plan d'actions : notamment les mesures pour corriger vos écarts dans les 3 ans en matière de rémunération.

Programme

- **Analyser la situation de votre entreprise**
 - Diagnostiquer les données sociales issues de votre fichier paie
 - Identifier les éventuels écarts dans les domaines suivants : embauche, formation, promotion, qualification, classification, conditions de travail, santé/sécurité au travail/exposition aux risques, rémunération effective, articulation des temps
 - Identifier vos bonnes pratiques, à partir des actions existantes
- **Décider d'une stratégie d'actions**
 - Choisir vos 3 domaines d'actions (pour les entreprises de moins de 250 salarié.e.s)
 - Hiérarchiser vos mesures adaptées, assorties d'objectifs, d'indicateurs

Méthodologie de la journée

Le consultant Apec analyse vos données sociales et identifie les écarts.

Livrable : diagnostic de situation comparée rédigé par le consultant et propositions d'actions pour les 3 domaines qui s'imposent. Présentés, commentés en rendez-vous.

Cible : PME de moins de 250 salarié.e.s

Coût : gratuit

